

UN 12000

OCT 2 1980



NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE

A/35/550
20 octobre 1980
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-cinquième session
Points 3 et 22 de l'ordre du jour

POUVOIRS DES REPRESENTANTS A LA TRENTE-CINQUIEME SESSION DE
L'ASSEMBLEE GENERALE

LA SITUATION AU KAMPUCHEA

Lettre datée du 17 octobre 1980, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent du Viet Nam auprès de
l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint le texte de la déclaration en date du 15 octobre 1980 du Ministère des affaires étrangères de la République socialiste du Viet Nam à propos de la résolution de l'Organisation des Nations Unies relative à la représentation du Kampuchea et vous prie de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de la pièce jointe comme document officiel de l'Assemblée générale au titre des points 3 et 22 de l'ordre du jour.

Le Représentant permanent de la
République socialiste du Viet Nam
auprès de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) HA VAN LAU

ANNEXE

DECLARATION DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES DE LA REPUBLIQUE
SOCIALISTE DU VIET NAM A PROPOS DE LA RESOLUTION DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES RELATIVE A LA REPRESENTATION DU KAMPUCHEA

"Le 13 octobre, l'Assemblée générale des Nations Unies a décidé de réserver le siège du Kampuchea à l'Organisation à la clique génocide de Pol Pot-Ieng Sary-Khieu Samphan au mépris de ce qu'exigeaient à juste titre le peuple kampuchéen et l'opinion publique mondiale, savoir que le Kampuchea soit représenté à l'ONU par le Conseil populaire révolutionnaire du Kampuchea.

Cette décision malavisée est en porte-à-faux avec la réalité kampuchéenne, contraire à l'esprit de la Charte des Nations Unies, à la justice, à la morale et au droit international. C'est un insolent affront aux droits nationaux fondamentaux du peuple kampuchéen et à la conscience de l'humanité progressiste.

En quatre ans de pouvoir, la clique Pol Pot-Ieng Sary-Khieu Samphan - instrument des expansionnistes de Beijing - a imposé une politique de brutalité et de génocide barbare sans précédent et transformé le Kampuchea en charnier et en foyer de guerre potentiel, menaçant ainsi la paix et la stabilité en Indochine et en Asie du Sud-Est. Exerçant son droit à l'autodétermination, le peuple kampuchéen s'est dressé pour renverser ce régime génocide et belliciste le 7 janvier 1979 et pour établir la République populaire du Kampuchea.

Au cours des 20 mois et plus qui se sont écoulés depuis, le Conseil populaire révolutionnaire du Kampuchea a géré efficacement les affaires intérieures et extérieures du pays et permis au peuple kampuchéen de déjouer la politique de sabotage tramée par Beijing et Washington ainsi que par d'autres forces réactionnaires. Il a éliminé les terribles séquelles du régime Pol Pot, redonné au pays une vie nouvelle et réalisé d'importants progrès : il a maintenu la sécurité, jugulé la famine, relancé la production et amélioré le climat spirituel et la vie culturelle.

Exerçant son droit à maîtriser son destin, en collaboration étroite avec le nouveau régime, le peuple kampuchéen accueille dans l'enthousiasme et soutient fermement la publication du projet de constitution et l'organisation d'élections générales au début de 1981. Grâce à une politique intérieure adaptée aux besoins et à une politique étrangère fondée sur la bonne entente, l'amitié et le non-alignement en vue de promouvoir la paix et la stabilité en Asie du Sud-Est, le Conseil populaire révolutionnaire du Kampuchea n'a cessé de rehausser son prestige, tant dans le pays qu'à l'étranger. Cela montre à l'évidence quels grands pas en avant fait la République populaire du Kampuchea. La situation au Kampuchea est irréversible. Le Conseil populaire révolutionnaire du Kampuchea est le seul représentant véritablement authentique et légal du peuple kampuchéen.

/...

Le peuple vietnamien et le Gouvernement de la République socialiste du Viet Nam appuient sans réserve la déclaration faite le 14 octobre 1980 par le Ministère des affaires étrangères de la République populaire du Kampuchea et exigent l'expulsion de l'Organisation des Nations Unies des assassins que sont Pol Pot, Ieng Sary et Khieu Samphan. Ils exigent également que le siège du Kampuchea à l'Organisation soit occupé par le Conseil populaire révolutionnaire du Kampuchea. Ceux qui s'efforcent d'imposer à l'ONU la présence de ces cadavres politiques coupables de génocide que sont Pol Pot et Ieng Sary restent comptables devant l'opinion publique de leur conduite inique. Avec la sympathie et l'appui croissants que les forces éprises de paix et de justice de par le monde ne cessent d'apporter à la juste cause du peuple kampuchéen, la légitimité du Conseil populaire révolutionnaire du Kampuchea s'imposera à coup sûr à l'Organisation des Nations Unies et dans les autres organisations internationales."

Hanoi, le 15 octobre 1980.
